

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019493	Date d'inspection Le 24 octobre 2023	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 3		Numéro de téléphone (506) 878-1515	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	04 sept. 2023	07 sept. 2023
Commentaires : Une preuve fut fournit à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	03 nov. 2023	
Commentaires : Une éducatrice fut inscrite pour le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance. Cependant, l'administratrice n'a pas encore reçu une copie de la preuve d'inscription. Une fois reçue, une copie devra être placée au sein de son dossier et une preuve devra être fournie à l'inspectrice.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	04 sept. 2023	07 sept. 2023
Commentaires : Une preuve fut fournit à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	18 juil. 2023	24 oct. 2023
Commentaires : L'inspectrice observe que les morceaux de peinture sec dans l'aire de jeu extérieur furent ramassés. L'inspectrice et l'administratrice ont eu une discussion concernant ceci. L'inspectrice recommande que l'administratrice surveille l'aire de jeu extérieur afin de s'assurer que celui-ci demeure sécuritaire. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Le ratio fut respecté lors de l'inspection.			

original signé par _____

Le 24 octobre 2023 _____

Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Nicole Hawkes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 octobre 2023

Date